ACTES DE L'ATELIER SUR L'EVALUATION ET LA PÉRENNITÉ DES IMPACTS DU PROGRAMME HG-V/PPES

(La participation du secteur privé dans les services environnementaux)

Contrat No. PCE-1008-I-00-6006-00

Soumis au:
Bureau régional de l'habitat et du développement urbain
pour le Proche orient et l'Afrique du nord (USAID)

Soumis par:
Chemonics International Inc.

Le 13 juin 1997

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACRONYMES	i
SOMMAIRE EXÉCUTIF	iii
DISCOURS D'OUVERTURE	1
Discours de M. Mohamed Ayed, chef de cabinet du Ministre du Développement Economique	1
Discours de M. Warren Littrel, ministre-conseiller, Ambassade des Etats-Unis	5
PRÉSENTATIONS	9
Présentation générale du programme HG-V/PPES	9
Présentation des résultats préliminaires de la quatrième revue annuelle du PPES	13
Présentation des conclusions préliminaires de l'évaluation du PPES	23
COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE GROUPES	29
Groupe "Aménagement Foncier"	30
Groupe "Financement"	33
Groupe "Déchet Solides"	37
Groupe "Assainissement"	40
ANNEXE A PROGRAMME DE L'ATELIER	A-1
ANNEXE B LISTE DES PARTICIPANTS	B-1

ACRONYMES

AFH	Agence Foncière d'Habitation
ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement (national environmental protection agency)
BOT	Build-operate-transfer
COT	Construire-opérer-transférer
CGDR	Commissariat de Développement Régional
CMR	Conseil Ministériel Restreint
CSM	Commission Supérieure des Marchés Publics (high commission on public markets)
DGCPL	Direction Générale des Collectivités Publiques Locales
EICO	Etude d'Ingénierie et Conseil en Organisation
EIA	Environmental Impact Assessment
FOCRED	Fund for Environmental Credit
FODEP	Fund for Environmental Pollution Prevention
GOT	Government of Tunisia
GTZ	German Cooperation Agency
HG	Housing Guarantee
ISPU	Infrastructures et Services Publics Urbains (public infrastructure and services)
LGSP	Local Government Support Project
MEAT	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement de Territoire (environment and regional planning)
MEH	Ministère de l'Equipement et de l'Habitat (infrastructure and housing)
NGO	Nongovernmental Organization
ONAS	Office National de l'Assainissement (national sewer agency)
PACT	Policy Action and Cooperation Timetable
PAD	Plan d'Aménagement de Détails (Detailed Development Plan)
PADCO	Planning and Development Consultants
PEA	Programmatic Environmental Assessment
PIF	Périmètre d'Intervention Foncier (land development zone)
PPES	Private Participation in Environmental Services Project
PRONAGDES	Programme National de Gestion des Déchets Solides
PRIDE	Project for Environment and Development
RFP	Request for Proposal
RHUDO	Regional Housing and Urban Development Office
RTI	Research Triangle Institute
SEM	Société des Eaux de Marseille
SOW	Scope of Work
SIDES	Société d'Ingénierie pour le Développement Economique et Social
TA	Technical Assistance
TD	Tunisian Dinars
TOR	Terms of Reference
UNDP	United Nations Development Program

SOMMAIRE EXÉCUTIF

A. Contenu de l'Atelier

Dans le cadre de la quatrième revue annuelle du programme du HG-V/PPES, le Bureau Régional de l'Habitat et du Développement Urbain de l'USAID, pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord (RHUDO/NENA) a organisé à Tunis le 2 et 3 juin 1997, un atelier portant sur “l'évaluation et la pérennité des impacts du programme HG-V/PPES”.

Les objectifs de l'atelier étaient 1) d'évaluer les impacts du programme en concertation avec les parties concernées, et 2) de définir les mesures à prendre pour consolider les acquis et pérenniser les impacts du programme.

Cet atelier a rassemblé environ 60 participants représentants les ministères et les organismes publics impliqués dans la gestion du PPES, à savoir, le ministère du Développement Economique, Le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de l'Equipement, la municipalité de Sousse, l'ONAS, la CPSCPL, l'ARRU, des bureaux d'études nationaux et internationaux, la Banque mondiale et la GTZ.

L'atelier s'est déroulé en une journée et demi et a été principalement consacré aux travaux des groupes.

Le chef du cabinet du Ministre du Développent Economique, M. Mohamed Ayed a présidé l'ouverture de cet atelier après l'allocution de M. Warren Littrel, Ministre-Conseiller de l'Ambassade des Etats-Unis à Tunis.

La suite de cette matinée a été consacrée à la lecture de trois exposés relatifs au PPES. M. Fethi Kraiem du RHUDO/USAID a fait la présentation générale du PPES. M. Phil Roark de Chemonics a présenté les résultats préliminaires de la 4ème Revue Annuelle et M. Michael Lippe de ICMA a présenté les conclusions préliminaires de l'évaluation du PPES. Les présentations ont été suivi d'un débat et de la constitution des groupes de travail.

L'après midi a été consacré aux travaux des quatre groupes de travail sur les thèmes de l'assainissement liquide, les déchets solides, l'aménagement Foncier et le financement. Les groupes de travail ont été invité à 1) à formuler leurs appréciations sur les éléments de la quatrième revue annuelle et l'évaluation de l'impact global du programme HG-V/PPES, et 2) à identifier les mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer leur durabilité.

La deuxième journée a porté sur la présentation des résultats des travaux de groupes en alternant présentation et discussion. Ensuite, les participants ont écouté la note de synthèse et les recommandations de l'atelier. Enfin, l'atelier s'est achevé par une allocution de clôture par M. Chedly Aissa, Directeur Général de L'Infrastructure au Ministère du Développement Economique.

B. Synthèse et Recommandations

La synthèse des travaux de l'atelier a privilégié les recommandations communes aux différents groupes de travail sur les deux questions globales inscrites à l'ordre du jour, à savoir, les conclusions de la quatrième revue et de l'évaluation de l'impact global du programme PPES/HG-V; et les mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer leur durabilité.

B1. Quatrième Revue et Evaluation

D'une façon générale, les groupes ont partagé les conclusions de la quatrième revue et de l'évaluation des impacts du programme moyennant quelques réserves ou précisions mineures.

Ils n'ont pas manqué de souligner les mérites du programme qui a constitué par sa nouveauté et son originalité, une dynamique et un levier pour accroître la participation du secteur privé dans les services environnementaux.

Il a permis de faire évoluer la réflexion sur des domaines encore peu étudiés et d'introduire de nouvelles approches en terme de financement et de réalisation d'infrastructures et de services environnementaux.

Le programme a permis d'identifier des questions essentielles (recouvrement des coûts, cadre institutionnel, normes), et des préalables nécessaires pour assurer la participation du secteur privé.

Il a été relevé que deux contraintes importantes ont pesé sur cette évaluation:

- le programme a été raccourci de 6 à 4 ans; et,
- certaines activités sont en cours de réalisation et il n'y a pas assez de recul.

Cette évaluation parait donc prématurée par rapport aux objectifs de départ.

Ainsi on peut considérer la présente évaluation comme intermédiaire et il est recommandé qu'une évaluation finale soit entreprise au bout de 2 à 3 ans.

B2. Pérennité et Consolidation des Impacts du Programme

En matière de pérennité et de consolidation des impacts du programme, il a été recommandé:

- de poursuivre les activités des différents groupes de travail et des comités de suivi avec quelques nuances spécifiques à chaque secteur

- que ces groupes de travail commencent par élaborer un plan d'actions “PACT II” et un pipeline de projets et identifier les activités prioritaires. (à noter que certaines activités restant à mener nécessitent encore une assistance technique étrangère)

- que les fonds disponibles soient utilisés et d'identifier les financements complémentaires à mobiliser

- que compte tenu des efforts encore importants à déployer sur le volet “financement”, un nouveau groupe de travail “Financement” devra être mis en place

- de poursuivre l'effort de renforcement institutionnel initié par le programme en poursuivant les actions de formation et de mise en place des unités de contrôle de performance (UCP)

B3. Les Recommandations Spécifiques

La revue des recommandations spécifiques des différents groupes nous a permis d'identifier certaines constantes

Les groupes sont d'avis de fixer des objectifs quantifiés pour la période du IXème Plan ; par exemple:

- en assainissement: 1000 km de réseau et des stations d'épuration d'une capacité totale de 500.000 équivalent-habitants seront exploités par le secteur privé

- en aménagement foncier: 10 projets en partenariat municipalité-privé seront réalisés dans des villes à forte demande de terrains à bâtir

Les groupes partagent l'idée d'évoluer vers des contrats avec obligation de résultats plutôt que de moyens. Il faudra auparavant bien définir les indicateurs de performance. De même qu'une action d'information des commissions des marchés a été jugée nécessaire.

Les groupes partagent l'idée que les premiers résultats de participation du secteur privé sont satisfaisants en terme d'amélioration de la qualité de service, de la productivité et de l'efficacité.

Les groupes sont d'avis que l'aspect recouvrement des coûts est primordial. Beaucoup d'efforts ont été investis sur ce volet et doivent être poursuivis à des niveaux divers selon les secteurs. Les plus importants sont à faire au niveau de la gestion des déchets solides et de l'aménagement foncier.

Les groupes sont d'avis que le programme doit favoriser la création d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) dans le domaine des services environnementaux de façon à développer le marché et garantir une concurrence suffisante.

C. Conclusion

Du point de vue des participants, l'atelier a offert l'opportunité de pousser la réflexion sur certaines questions fondamentales telles que le cadre institutionnel et financier des déchets solides, les mesures à prendre pour avancer le volet “aménagement foncier” du PPES, l'identification de nouvelles sources de financement et en général les mesures à prendre pour assurer la pérennité des acquis du PPES. Du point de vue de l'équipe chargée de la quatrième revue annuelle du PPES, l'atelier a permis mieux apprécier et appréhender les éléments de durabilité du PPES et recueillir les idées pertinentes des participants quant aux recommandations à faire pour la continuation du PACT.

DISCOURS DE M. MOHAMED AYED,
CHEF DE CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DISCOURS DE M. MOHAMED AYED,
CHEF DE CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Excellence;
Honorables invités;
Mesdames et Messieurs:

C'est pour moi un motif de grande satisfaction que de présider cette séance d'ouverture de l'atelier de travail relatif à l'évaluation et la pérennité des impacts du programme de participation du secteur privé dans les services environnementaux, organisé conjointement par le Ministère de Développement Economique et le Bureau Régional de l'USAID pour l'Habitat et le Développement Urbain.

Je tiens à saisir cette occasion pour vous exprimer, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à la concrétisation de ce programme, ma profonde considération pour l'action assidue et la contribution efficace que vous avez apporté au dynamisme de l'économie tunisienne et partant, au renforcement de la croissance et du progrès en milieu urbain. D'autant que, les projets réalisés dans le cadre de ce programme vont marquer, j'en suis convaincu, le paysage urbain de nos villes qui abordent le 21ème siècle avec la ferme détermination d'apporter leur contribution à l'effort national de mise à niveau et d'amélioration de la compétitivité.

Mesdames, Messieurs;

Le gouvernement tunisien accorde un intérêt particulier au développement urbain, eu égard, au rôle que jouent les villes dans l'économie et au poids de la population qu'elles abritent et afin que le développement soit durable l'Etat Tunisien s'est résolument engagé dans la mise en oeuvre des politiques intégrées, susceptibles de contribuer:

- à la satisfaction des besoins croissants des populations urbaines en infrastructures, services, logements, terrains à bâtir et activités économiques tout en conciliant développement et protection de l'environnement;

- au renforcement du rôle des différents acteurs dans le développement urbain, particulièrement celui des collectivités locales et des associations communautaires et ce; afin d'inscrire dans le réel la volonté de démocratisation de la vie publique et de relayer efficacement l'Etat dans ses tâches de planification, production et gestion des infrastructures et services urbains;

- au développement de la participation du secteur privé afin de contribuer de manière signifiante à l'augmentation de la production et de l'efficacité des services urbains et de mobiliser les ressources financières complémentaires nécessaires au développement des villes.

Aussi, des efforts considérables d'équipement e d'investissements urbains ont été déployés par l'Etat au cours du VIIème Plan et plusieurs programmes et projets ont été initiés tels que le programme de développement urbain (PDUI), le programme d'investissement communal (PIC), le programme de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP), et le programme d'assainissement des quartiers populaires (PNAQP).

Cependant, le renforcement des tendances d'urbanisation avec ce qu'il implique comme besoin nous interpelle aujourd'hui, pour rechercher une plus grande efficacité de l'intervention des différents opérateurs et appellent particulièrement à une mise en commun des moyens et à une prise en charge de ces questions par les différents intervenants.

Mesdames, Messieurs;

Partant de ces considérations et des résultats auxquels ont abouti les études stratégiques et afin de mieux profiter des opportunités d'une intégration plus prononcée de la Tunisie dans l'économie mondiale et qui exige, sans aucun doute de continuer sur la voie de réformes pour améliorer la compétitivité et soutenir la croissance, l'Etat aura pour principales missions l'arbitrage entre les différents intérêts, l'adaptation du cadre réglementaire, la régulation économique par la rationalisation du système d'incitations et la production et la diffusion de l'information, en somme un Etat stratège.

Le secteur privé, pour sa part, aura pour rôle majeur la création de richesses et d'emplois sur la base d'une identification dynamique de ses avantages comparatifs il devra également développer sa capacité d'innovation, de créativité e de maîtrise de technologie, améliorer ses méthodes de gestion, la structure de ses coûts et la qualité de ces produits.

Mesdames, Messieurs;

La stratégie de participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est passée par une longue période de réflexion et l'implication du secteur privé dans des secteurs divers tels que la collecte des déchets ménagers et la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration est devenu aujourd'hui une réalité.

Aussi, les objectifs du projet spécifiés dans le Plan d'Action du Programme (PACT) et qui visent l'amélioration des conditions d'habitat, et d'environnement urbains des villes tunisiennes, par l'implication accrue du secteur privé dans la prestation et le financement des services urbains liés à l'environnement, ainsi que la participation communautaire dans la sensibilisation du grand public aux questions urbaines, ont été atteints les résultats globaux sont positifs, néanmoins les degrés des résultats sont divers d'un secteur à un autre.

Ainsi il faut bien remarquer que les résultats du programme sont plus apparents dans les domaines de la collecte d'ordures ménagères et l'exploitation des réseaux d'assainissement, que dans le domaine des décharges contrôlées, des stations d'épuration et encore de l'aménagement foncier.

Ceci nous incite à redoubler l'effort pour continuer ces projets dont les résultats escomptés justifient pleinement notre persévérance.

Cependant, il y a lieu de souligner que des progrès ont également été accomplis dans le domaine du renforcement institutionnel qui constitue la base de la pérennité du programme.

Par ailleurs, les Comités de Coordination et d'Exécution ce programme ont constitué des catalyseurs efficaces dans l'analyse et le développement des stratégies de participation du secteur privé dans les services environnementaux et ce à travers les nombreuses études faites ou celles en cours de réalisation dont notamment l'étude sur le recouvrement des

coûts de gestion des déchets solides, l'étude sur les unités de contrôle de performance (UCP) ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges d'exploitation d'une décharge contrôlée.

Des progrès accomplis à travers la création d'une unité de monitoring et de suivi des programmes urbains au Ministères de Développement Economique, d'une Unité de Contrôle (UCP) à l'ONAS et d'une cellule de suivi du projet foncier El Matar au Ministère de l'Intérieur.

Ces créations permettront d'assurer le suivi des réalisations et leur évaluation.

D'autre part, le nouveau code fiscal pour les collectivités locales introduit récemment et qui se base sur des critères objectifs et transparents, ainsi que les deux fonds de subvention à savoir le FODEP (Fonds de Dépollution) et le FOCRED (Fonds de Crédits Environnementaux) vont aider, en encourageant le secteur privé, à participer dans le financement des projets urbains.

En ce qui concerne, la participation communautaire le nombre de micro-projets exécutés par les associations et la diversification des sources de financement constituent à mon avis, d'excellents indicateurs prouvant cette évolution. Aussi, il s'agit de généraliser l'approche participative à tous les micro-projets destinés à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

De même la prise en considération par le IXème Plan de certaines orientations développées dans le cadre de ce programme et l'inscription de certains projets proposés au sein du PPES constituent des facteurs de durabilité du programme.

Mesdames et Messieurs;

Les résultats obtenus et le bilan encourageant doivent-ils pour autant nous satisfaire et nous conduire vers une certaine suffisance. Certes non, et nous demeurons conscients de l'effort qui reste à faire pour relever les défis et profiter pleinement des opportunités.

Dans cette perspective, je voudrais faire part de quelques remarques qui me semblent importantes et qui méritent un certain approfondissement, et peuvent être discutées dans votre atelier.

- essayer de définir les indicateurs de performance à intégrer dans les différents contrats;

- de penser aux réseaux qui peuvent faire l'objet de sous-traitance d'exploitation de manière à permettre au secteur privé de jouer un rôle innovateur dans les villes de petites tailles et de favoriser la création du P.M.E. dans ce secteur;

- d'approfondir la discussion du cadre institutionnel se rapportant à la gestion des décharges contrôlées;

- de passer en revue les enseignements tirés de l'évaluation des projets pilotes et penser aux mesures qu'ils prendront pour généraliser l'expérience et l'institutionnaliser;

- d'approfondir les discussions autour des instruments de financement, et de leurs recouvrements;

Mesdames et Messieurs;

Au delà de ces enseignements je voudrais souligner que l'approche conçue pour introduire les changements de façon graduelle et dans le respect de la réglementation nationale constitue une approche raisonnable.

D'ailleurs, ce sont là les préoccupations majeures qui ont présidé à l'élaboration du schéma de développement pour la période du IXème Plan et qui constituent la trame de fond de notre stratégie future, une stratégie qui se veut pragmatique, graduelle et intégrée et qui permettra, grâce à l'adhésion de toutes les parties de relever les défis et de concrétiser les choix et objectifs fixés notamment en matière de promotion de l'initiative privée, d'amélioration de l'efficacité économique et d'accélération du rythme de croissance.

Ce sont là, Mesdames et Messieurs quelques idées par lesquelles, j'ai voulu contribuer à cet atelier je voudrais réitérer mes remerciements aux organisateurs, et vous souhaiter bonne continuation pour vos travaux.

DISCOURS DE M. WARREN LITTRE,
MINISTRE-CONSEILLER, AMBASSADE DES ETAT-UNIS

DISCOURS DE M. WARREN LITTREL, MINISTRE-CONSEILLER, AMBASSADE DES ETATS-UNIS

Bonjour, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous accueille à cet atelier qui portera sur la Participation du Secteur Privé dans les Services de l'Environnement (PPES). Je m'adresse à vous ce matin un peu ému. Je suis très fier des nombreuses réalisations qui ont été accomplies jusqu'à ce jour dans le cadre du projet PPES. Cependant, je suis triste que le programme ait été raccourci et que la mission en Tunisie de l'USAID/RHUDO prenne fin. Cet atelier sera le dernier d'une longue histoire de la coopération tuniso-américaine dans le domaine du développement économique lié aux opportunités du secteur privé.

Le but de cet atelier est de revoir les progrès qui ont été réalisés dans le cadre du projet PPES durant les quatre dernières années et de décider quel sera le cours des actions qui seront menées sans l'assistance de l'USAID.

Le but du PPES a été d'accroître la participation du secteur privé dans le domaine de la fourniture des services de l'environnement pour les régions urbaines de Tunisie. Je pense que le secteur privé a beaucoup plus à offrir en aidant à trouver des solutions aux quelques problèmes très vastes et importants. Tandis que les institutions gouvernementales ont beaucoup à offrir et ont contribué d'une manière très significative au développement de la Tunisie, il reste encore beaucoup à faire. Il paraît sensé d'apporter l'énergie et les ressources du secteur privé pour partager avec les agences gouvernementales afin de protéger l'environnement.

Le projet PPES est divisé en quatre premiers objectifs:

1) accroître la participation du secteur privé en fournissant des services qui touchent à l'environnement, cet objectif a des composants différents s'adressant au secteur des déchets liquides, à celui des déchets solides et à ceux du développement de la terre;

2) augmenter la participation du secteur privé en finançant les services touchant à l'environnement;

3) obtenir de la part des autorités gouvernementales une gestion efficace des contrats;

4) augmenter la participation des communautés en attirant l'attention sur les préoccupations touchant à l'environnement;

Dans l'esprit du partenariat tuniso-américain, durant les quatre dernières années, le PPES a contribué à de nombreuses réalisations dans le domaine du développement du secteur privé:

1) il a fourni des études-clé portant sur le marché pour des services dans les secteurs des déchets solides et de leur enlèvement;

2) il a établi des normes pour les niveaux appropriés de services;

3) il a aidé à la création d'une stratégie nationale pour la participation du secteur privé;

4) il a dispensé de la formation à de nombreux responsables du Gouvernement pour la préparation et la gestion des contrats;

5) et il a fourni de l'assistance en démarrant des projets-pilote dans le secteur privé pour le fonctionnement d'un réseau d'évacuation des déchets, une usine de traitement des eaux usées et plusieurs contrats de ramassage des déchets solides dans diverses villes.

Je suis heureux d'apprendre que les premières évaluations de ces projets-pilote ont été tout à fait favorables.

De plus, le PPES a fourni des études qui permettront d'apporter, à l'arène de l'environnement, le financement du secteur privé et a aidé à entreprendre des approches de participation de la communauté par l'intermédiaire d'efforts non gouvernementaux pour résoudre les problèmes avoisinants d'environnement.

Dans le secteur des eaux usées, en l'espace de quelques années, la Tunisie est passée d'une gestion conventionnelle de réseaux d'évacuation des déchets à une gestion adoptant une approche stratégique allant vers la protection des ressources en eau, à la fois en eau souterraine et en eau de surface aussi bien que les ressources marécageuses et côtières. Plus de 50 usines de traitement des eaux usées fonctionnent et de plus en plus les eaux usées sont réutilisées dans des buts avantageux. Les terrains de golf, les parcs et l'agriculture profitent de ces économies. La Tunisie, sous l'intendance du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de l'ONAS est reconnue à juste titre comme le pays le plus important dans ce secteur dans la région.

Dans le secteur des déchets solides, de récents efforts ont concentré leur attention afin de résoudre le problème d'enlèvement des déchets dans les endroits sanitaires. Le secteur privé est devenu beaucoup plus concerné par le ramassage des déchets solides. Je suis content de savoir que les économies qui sont réalisées par la municipalité sont réinvesties pour étendre les services aux citoyens locaux. Il s'agit d'une réalisation très importante. Je suis sûr que la Tunisie adoptera bientôt des solutions valables au problème pressant de la création de décharges publiques, beaucoup d'entre elles seront nécessairement partagées par plusieurs municipalités.

Après 35 ans de partenariat entre l'USAID et la Tunisie, il existe une longue liste de réalisations dont on peut être fier non seulement du PPES mais également de beaucoup d'autres projets. On a réalisé beaucoup mais il reste encore beaucoup à faire. A cet égard, je suis triste de voir que la mission de l'USAID/RHUDO va quitter. Protéger et améliorer l'environnement est une occupation à plein temps.

Je suis confiant que vous continuerez d'une manière efficace les activités mises en mouvement par le PPES et vous en ajouterez des nouvelles pour consolider davantage le partenariat important entre les secteurs privé et public en résolvant les problèmes d'environnement. De nombreuses solutions pour l'environnement exigent de l'argent et des technologies. A cette époque, tous les gouvernements luttent contre un manque de fonds pour fournir de nombreux services exigés par ses citoyens. Les fonds du secteur privé ainsi que la compétence doivent être mobilisés pour partager la bataille de la protection de l'environnement.

Il se peut que vous sachiez que cette année marque le Bicentenaire des relations diplomatiques tuniso-américaines. Le premier conseil américain est arrivé en 1797. Après une si longue histoire, je suis sûr que nous continuerons, à l'avenir, à trouver de nombreux sujets de contacts et d'intérêt mutuel.

J'aimerais noter particulièrement que Monsieur Taoufik Bacccar, Ministre du Développement Economique a été un vif partisan de la participation accrue du secteur privé. Son soutien a été un facteur important pour une grande part du succès qui a été réalisé en Tunisie. Ce soutien est illustré par sa présence avec nous ici aujourd'hui pour inaugurer cet atelier. Je vous remercie Monsieur le Ministre.

J'espère que vous apprécierez et profiterez de cet atelier pendant les deux jours à venir. Je vous remercie beaucoup d'avoir entrepris cet important travail. Bonne chance pour l'avenir.

PRÉSENTATIONS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME HG-V/PPES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME HG-V/PPES

par M. Fethi Kraiem
Tunis, 2-3 Juin 1997

A. Description du programme PPES

Le Programme de Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux(PPES) a démarré en 1993. Le programme a été financé à hauteur de 3,7 millions de dollars sous forme de dons, soutenu par un prêt de 40 millions de dollars dans le cadre du Programme de Garantie de Prêt à l'Habitat (HG) de l'USAID.

A1. But et objectifs du programme

Le programme PPES vise à apporter un soutien à la croissance économique et la stabilité sociale en Tunisie, à travers l'amélioration de l'environnement et des conditions d'habitat dans les zones urbaines, et plus particulièrement dans les quartiers à faibles revenus.

Le but du programme est d'améliorer la couverture et l'efficacité des services urbains environnementaux en recourant de manière plus accrue au secteur privé:

- en accordant grâce aux garanties à l'Habitat (HG) un soutien financier aux programmes du Gouvernement Tunisien qui visent à améliorer ou à accroître l'infrastructure environnementale des communautés à faibles revenus; et,

- en développant un cadre politique, institutionnel et incitatif visant une plus grande participation du secteur privé dans la fourniture de services environnementaux.

Pour cela, le PPES s'est fixé les objectifs suivants en matière de politique sectorielle:

1. Accroître la participation du secteur privé dans la fourniture de services environnementaux de manière à améliorer la couverture des besoins en la matière dans les zones de croissance urbaine;

2. Accroître la participation du secteur privé dans le financement de services environnementaux en améliorant les méthodes de recouvrement des coûts;

3. Atteindre, au niveau des ministères, des organismes spécialisés et des municipalités, une gestion efficace des contrats avec les sociétés privées pour la fourniture de services environnementaux;

4. Accroître la participation communautaire dans le processus de sensibilisation et d'approche en matière d'environnement.

A1. Plan d'action pour le programme

Un plan d'action pour le programme (PACT) a été établi en commun par le Gouvernement et l'USAID. Le PACT énumère un ensemble d'actions à réaliser pour

atteindre les objectifs ci-dessus et un calendrier de réalisation de ces actions. Le PACT comprend près de 56 actions. Il est évident que les actions contenues dans le PACT n'ont pas toutes été réalisées notamment en raison du raccourcissement d'un an de la période d'exécution du PPES. Par ailleurs d'autres actions entreprises par le gouvernement, non identifiées à l'origine dans le PACT, ont également contribué à la réalisation des objectifs du Programme.

Le contenu du PACT et son échéancier de réalisation ont servi de schéma directeur pour les réformes entreprises dans le secteur des services environnementaux urbains en Tunisie. Pour le PPES ces services comprennent la collecte et le traitement des déchets solides, la gestion de l'assainissement liquide ainsi que l'aménagement foncier.

B. Stratégie et structure du HG-V/PPES

B1. La composante "Politiques Sectorielles"

Bien que l'intervention publique directe contribue à améliorer les conditions environnementales, la participation accrue du secteur privé n'en demeure pas moins essentielle pour des améliorations à long terme de la couverture des besoins nationaux en services environnementaux. La partie "Politiques Sectorielles" du projet a prévu 3.7 millions de dollars sous forme d'assistance technique pour accroître la participation du secteur privé dans la production et le financement de services urbains environnementaux. Grâce à un effort simultané d'encouragement des entreprises du secteur privé et de redéfinition des rôles du secteur public, les activités telles que prévues dans le PACT ont sans doute permis un accroissement de l'offre de services environnementaux fondamentaux par le secteur privé.

L'assistance technique fournie a permis d'entreprendre des analyses de politiques sectorielles, un développement institutionnel et des projets pilotes dans les secteurs de l'assainissement liquide, des déchets solides et de l'aménagement foncier.

1. Les analyses de politiques sectorielles ont consisté en l'élaboration de stratégies nationales de privatisation dans le domaine des déchets liquides et solides ainsi que des études sur les politiques de recouvrement des coûts.

2. L'assistance au développement institutionnel a visé les institutions publiques et privées. Ainsi la structure institutionnelle du secteur des déchets solides a été analysée dans une perspective visant à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun. Les cadres municipaux et ceux de l'ONAS ont bénéficié d'une formation en matière de développement et gestion de contrats avec les entreprises privées. Des campagnes de sensibilisation du public sur les questions environnementales ont été organisées par le gouvernement et des ONGS ainsi que de micro-projets ont été réalisés à Kasserine et à Sousse.

3. Les résultats des projets pilotes expérimentés dans certaines municipalités ont été utilisés pour développer ou affiner les compétences et les orientations politiques issues des activités ci-dessus mentionnées. Le PPES a permis de réviser les procédures contractuelles, d'élaborer des termes de référence et d'analyser les propositions relatives aux différents types de projets pilotes entrepris dans les secteurs des déchets solides, de l'assainissement liquide et de l'aménagement foncier.

B2. La composante HG

Bien que le passage à une plus grande participation du secteur privé dans les services environnementaux engendre des bénéfices économiques significatifs certains, son impact en revanche, se fera ressentir à long terme. Le développement de mécanismes contractuels, l'émergence d'entreprises privées compétentes et le recyclage du personnel du secteur public a pris du temps. Durant cette période, la composante du Programme de Prêts Garantis de l'Habitat a soutenu les programmes du secteur public pour améliorer le taux de couverture des besoins en services environnementaux. Plus spécifiquement, le projet a mis 40 millions de dollars à la disposition des programmes de réhabilitation et d'aménagement urbain du gouvernement tunisien destinés aux ménages dont les revenus se situent en dessous du revenu médian. Les activités consistent à viabiliser les nouvelles zones d'habitation et celles déjà existantes en les reliant aux réseaux d'eau, d'égouts, de drainage, et aux réseaux routiers. Ainsi, les organismes publics ont contribué de manière directe et à temps, à l'amélioration de l'offre de services urbains environnementaux tandis que les réformes politiques se mettaient en place. Environ 260,000 personnes ont bénéficié de ce programme d'investissement.

C. Coordination et exécution du programme HG-V/PPES

C1. Coordination du programme

Le Ministère du Développement Economique (MDE) est le coordinateur du programme du PPES, responsable de la planification des politiques sectorielles et du suivi du programme. Il dirige le développement et la mise en oeuvre du Programme d'Action Commun (PACT) et organise les réunions conjointes entre le Gouvernement Tunisien et l'USAID qui précèdent et justifient le déboursement de chaque tranche du prêt garanti de l'habitat. Il coordonne la préparation du Plan d'Investissement qui sera à la base de chaque déboursement. Le Ministère a formellement établi un Comité de Coordination du PPES, présidé par le Chef de Cabinet pour l'accomplissement des tâches ci-dessus énumérées.

Le Ministère du Développement Economique a également mis en place un Comité d'Exécution du PPES, structure centrale chargée de superviser l'aspect opérationnel de la mise en oeuvre du programme PPES. Ce comité d'exécution est présidé par le Directeur Général de l'Infrastructure du Ministère et a sous sa responsabilité l'approbation des termes de référence des activités d'assistance technique du PACT, les rapports des consultants, les plans de travail, les revues annuelles et toutes autres actions relatives à la mise en place du programme sur une base mensuelle.

En outre, la mise en place de groupes de travail sectoriels, assainissement liquide, déchets solides et aménagement foncier a rendu plus efficaces les activités du Comité d'Exécution qui a souvent pris en compte les observations techniques avisées des groupes de travail.

C2. Exécution du programme

Trois ministères ont été chargés de réaliser les activités du PPES: les Ministères de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), de l'Intérieur (MI), et, de l'Equipement et de l'Habitat (MEH).

Leurs organismes sous-tutelle tels que l'ONAS, l'ANPE ou l'ARRU ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des activités prévues par le PACT.

Enfin, le Ministère de l'Intérieur a appuyé la mise en oeuvre des activités du PACT qui avaient trait au rôle des municipalités en matière de collecte et traitement des déchets solides et facilité la participation de municipalités sélectionnées pour la mise en oeuvre de projets pilotes.

D. Examens périodiques annuels et évaluation finale du programme

D1. Examens périodiques annuels

L'approbation de l'USAID pour engager la procédure de sélection de l'Investisseur pour les prêts dans le cadre de ce programme dépend des progrès continus et adéquats constatés dans l'accomplissement des objectifs du Programme. Au moins une fois par an, l'USAID, le Ministère du Développement Economique et les responsables des organismes d'exécution procèdent ensemble à un examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme et notamment des actions spécifiées dans le PACT. Pour ces examens périodiques, le Ministère du Développement Economique prépare un résumé de l'état d'avancement du Programme et des progrès dans la réalisation des actions indiquées dans le PACT ainsi que toutes propositions de modification.

Ainsi les trois premières tranches de 10 millions de dollars chacune n'ont été déboursées que lorsque le Comité de Coordination du HG-V et l'USAID aient constaté en commun que des progrès adéquats ont été réalisés dans l'accomplissement des activités du PACT.

Pour le déblocage de la 4ème et dernière tranche, les résultats du 4ème examen périodique annuel (qui nous seront présentés tout à l'heure) vont être déterminants.

D2. Evaluation finale

L'accord de prêt stipule également que l'USAID et le gouvernement tunisien doivent procéder à une évaluation du programme. Selon cet accord, l'évaluation devra notamment comprendre (1) une évaluation de l'état d'avancement vers la réalisation des objectifs du Programme; (2) une identification et une évaluation des problèmes ou des contraintes qui retardent la réalisation de ces objectifs; (3) dans la mesure du possible, une évaluation de l'impact global du programme sur le développement. Des conclusions préliminaires de cette évaluation vous seront également présentées tout à l'heure.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA QUATRIÈME REVUE ANNUELLE DU PPES

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA QUATRIÈME REVUE ANNUELLE DU PPES

Participation du secteur privé dans les services environnementaux
par M. Phil Roark

Le présent rapport rend compte de la quatrième revue annuelle du Programme PPES. L'objectif de cette évaluation est de fournir aux décideurs au niveau du Gouvernement tunisien, et du Bureau Régional pour l'Habitat et le Développement Urbain (RHUDO), de l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID), une évaluation des progrès accomplis par le programme depuis son début. Les dépenses éligibles engagées dans le cadre du programme des crédits HG-V ont également été estimées. L'accent a été mis sur les actions accomplies depuis le mois de Juin 1996, date de la troisième revue annuelle.

Le but du programme PPES (Projet N° 664-0356, HG-V) est de soutenir la croissance économique et la stabilité sociale, en améliorant la qualité de l'environnement et des conditions d'habitat dans les zones urbaines, et plus particulièrement celles à faibles revenus. Le programme PPES, qui reçoit une aide de 3,7 millions de dollars pour l'assistance technique et qui est soutenu par un programme de 40 millions de dollars garantis de prêts pour l'habitat pendant les cinq années que dure le projet (1993-1998), a pour objet d'améliorer la couverture et l'efficacité des services urbains environnementaux, grâce à une participation accrue du secteur privé.

Le programme PPES comporte quatre objectifs principaux:

1) accroître l'implication du secteur privé dans la prestation de services environnementaux;

2) accroître la participation du secteur privé dans le financement des services urbains liés à l'environnement;

3) préciser ou renforcer les rôles joués par les organismes publics dans la gestion des contrats passés avec le secteur privé; et,

4) accroître la participation communautaire dans la sensibilisation du grand public aux questions liées l'environnement.

Le document qui a servi de référence principale pour cette revue est le Plan d'Action du Programme (PACT), qui comporte une liste des activités à exécuter par différents organismes publics.

A. Objectif 1: Accroître l'implication du secteur privé dans la prestation de services environnementaux

Cet objectif relatif à la fourniture des services environnementaux, comporte trois volets: l'assainissement liquide, les déchets solides, et l'aménagement foncier. Des progrès ont été accomplis, cette année, dans chacun de ces trois domaines.

A1. Assainissement liquide

Les principaux progrès réalisés durant la 4ème année du PACT, dans le secteur de l'assainissement liquide sont:

- La signature par l'ONAS du 1er contrat d'exploitation des réseaux d'assainissement par une entreprise privée; la SOMEDEN, entreprise tunisienne, créée dans le cadre d'un partenariat tuniso-français, a commencé l'exploitation du réseau d'assainissement d'El Menzah en Février 1997;

- L'évaluation de ce projet pilote, qui porte sur une zone habitée par une population de 40.000 habitants desservie par un réseau d'assainissement long de 150 km environ, a conclu que les résultats des premiers mois d'exploitation sont satisfaisants et que le curage du réseau se fait convenablement, selon les exigences spécifiées par l'ONAS. Très peu de plaintes ont été enregistrées depuis le lancement de la sous-traitance de ce service. Les relations ONAS-SOMEDEN sont jugées, par SOMEDEN, satisfaisantes. Les paiements sont réglés dans les délais contractuels;

- Le premier contrat de sous-traitance pour l'exploitation de trois stations d'épuration serait signé en Juillet 1997 dans le cadre d'un projet pilote qui a fait l'objet d'un appel d'offres international dont les résultats sont en cours d'approbation par la commission supérieure des marchés;

- Le IXème Plan prévoit la sous-traitance de l'exploitation de 6 réseaux d'assainissement et de 6 stations d'épuration à des privés;

- Le Gouvernement Tunisien s'oriente vers le financement de la station d'épuration de Tunis-Ouest selon la formule concession “BOT”; et,

- Le programme de formation en technique de contractualisation et de gestion des contrats a été exécuté en Février 1997. (La formation a été inscrite comme activité prioritaire, compte tenu du développement, attendu, de la sous-traitance de l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration).

Compte tenu des progrès réalisés dans le secteur et des délais impartis pour leur réalisation, il est recommandé:

- de réduire les délais de passation des marchés et de signature des contrats et de les limiter à 6 mois;

- de combiner les réseaux et les stations d'épuration pour les prochaines opérations de sous-traitance aux privés;

- de considérer les mêmes bassins versants pour la sous-traitance de l'exploitation des réseaux d'assainissement et de collecte des déchets ménagers en assurant une coordination entre les municipalités et l'ONAS;

- de définir des indicateurs de performance à intégrer dans les contrats assortis de pénalités en cas de non-performance;

- d'augmenter les tailles des marchés de sous-traitance pour les rendre plus attrayant aux exploitants;

- de multiplier le nombre des réseaux devant faire l'objet de sous-traitance d'exploitation pour arriver à toucher 10 % de la population branchée à l'ONAS à la fin du IXème Plan;

- de combiner des réseaux situés dans les grandes villes et celles de petites tailles pour permettre au secteur privé de jouer un rôle innovateur dans les villes de petites tailles et de favoriser la création de PME dans le secteur;

- de profiter des nouveaux projets pilotes pour simplifier les contrats et les rendre plus cohérents; et,

- d'augmenter le volume du marché d'El Menzah par l'extension de son périmètre une fois il a été constaté que le service est satisfaisant après une année d'exploitation.

A2. Déchets solides

Les progrès réalisés au cours de la quatrième année du PPES ont été appréciables sur le plan de la participation du secteur privé dans la sous-traitance des services de collecte des déchets solides. En effet, à la date du 1er avril 1997, 43 municipalités ont conclu des marchés avec des entreprises privées et 17 marchés complémentaires étaient en cours d'étude ou de négociation.

Le programme des décharges contrôlées, qui a connu un début de réalisation avec la construction de la décharge de Jebel Chekir, continue à rencontrer quelques obstacles surtout sur le plan institutionnel.

L'avancement constaté au cours de cet exercice a porté sur quatre volets qui sont:

1. La mise en oeuvre du projet pilote de sous-traitance de la collecte des déchets solides à Sousse, dont la signature du marché avec le secteur privé a eu lieu au mois de septembre 1996 et les prestations ont débuté en janvier 1997;

2. L'évaluation de quatre projets pilotes de sous traitance de la collecte des déchets a montré que les objectifs visés par les responsables municipaux ont été globalement atteints et que l'impact sur la qualité du service de collecte fourni au citoyen s'est amélioré;

3. Le parachèvement des études programmées dont notamment l'étude sur le recouvrement des coûts de la gestion des déchets solides, l'étude sur les unités de contrôle des performances (UCP) et l'élaboration d'un cahier des charges d'exploitation d'une décharge contrôlée ainsi qu'un contrat type de sous-traitance; et,

4. La réalisation d'actions de formation qui ont porté sur les deux sujets de la contractualisation et la gestion technique des décharges contrôlées.

Toutefois des progrès restent à faire au niveau du cadre institutionnel de la gestion des décharges contrôlées et de l'élaboration des décrets d'application afférents à la loi-

cadre sur les déchets solides. En outre, le gel du projet pilote de la décharge contrôlée de Sousse est à l'origine du ralentissement du processus de participation du secteur privé dans cette activité.

Afin de renforcer le processus de participation du secteur privé dans le secteur des déchets solide et garantir sa durabilité, il y a lieu de prendre les mesures prioritaires suivantes:

- Accélérer le processus d'élaboration des décrets d'application relatifs à la loi sur les déchets solides et notamment ceux se rapportant aux conditions d'ouverture des décharges; les conditions de leur gestion et leur contrôle et les conditions de leur fermeture et réhabilitation;

- Clarifier le cadre institutionnel se rapportant à la gestion des décharges contrôlées;

- Etablir des contrats avec les privés sur la base d'obligation de résultats et non de moyens et ce après une année de bonne performance de l'exploitant privé;

- Maintenir les structures de suivi du projet et notamment le groupe de travail sur la gestion des déchets solides au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire;

- Tirer les enseignements de l'évaluation des projets pilotes et prendre des mesures pour généraliser l'expérience et l'institutionnaliser;

- Augmenter la durée des contrats de collecte avec les opérateurs privés et envisager de les passer pour cinq ans, durée qui constituerait une incitation à une participation accrue du secteur privé dans le domaine des déchets solides;

- Rendre publique l'ouverture des offres dans le cadre de la privatisation des projets de déchets solides;

- Relancer le projet pilote de la décharge de Sousse;

- Impliquer davantage le secteur privé dans la formation, en tant que bénéficiaire et prestataire de services, pour répondre aux besoins exprimés en formation, qui sont très importants; et,

- Accélérer la mise en place des UCP en tenant compte des recommandations de l'étude réalisée dans le cadre du PPES, soit la mise en place d'UCP à l'échelle nationale, régionale et locale pour le contrôle des performances du secteur privé.

A3. Aménagement foncier

Dans le secteur de l'aménagement foncier les progrès réalisés pendant la 4ème année se sont limités à l'étude portant sur le recouvrement des coûts et les circuits de paiement et à celle portant sur le système de financement de l'aménagement des terrains. A El Matar, les composantes du projet pilote n'ont pas vu un commencement de réalisation, malgré l'assistance technique fournie pour la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la municipalité de Sousse et l'ARRU.

La signature de la convention sur la maîtrise d'ouvrage qui butte sur le taux de rémunération de l'ARRU et la définition des moyens à mobiliser par l'ARRU pour jouer le rôle de maître d'ouvrage délégué, conditionne la poursuite du pilote en matière d'aménagement foncier.

Certaines conditions préalables au démarrage des travaux sur le terrain ont été réalisées. Il s'agit de:

- l'approbation du plan de financement du projet;
- la désignation par le Maire de Sousse d'un responsable du projet au sein de la direction des travaux de la ville et l'approfondissement des études se rapportant au foncier et à l'occupation des sols au niveau de la Direction des Travaux de la ville de Sousse; et,
- la mobilisation d'une partie des crédits nécessaires à l'aménagement des terrains nus et leur blocage dans un compte spécial à la CPSCPL.

La réalisation physique sur le site ne peut être considérée comme engagée qu'une fois que les propriétaires des terrains auront été saisis officiellement par la municipalité pour les informer du projet, des modalités pratiques, des conditions et des formes de leur participation à cette opération.

La préparation de ce projet pilote n'a pas, jusque-là, impliqué les privés propriétaires des terrains dans la concertation engagée au niveau des institutions publiques sur le projet.

Les travaux d'aménagement, prévus dans le cadre de la promotion du partenariat Municipalité-privés, ne pourront démarrer à El Matar qu'avec l'association des propriétaires des terrains pour engager une opération de lotissement couvrant la totalité de ces terrains situés à l'intérieur du PAD approuvé.

L' objectif visant à accroître la participation du secteur privé dans la fourniture du foncier aménagé dans le cadre d'un partenariat Municipalité- Privés n'est pas encore atteint dans la mesure où les actions sur terrain visant à l'atteindre n'ont pas avancé au rythme nécessaire pouvant permettre à ce projet pilote de montrer physiquement la faisabilité de l'approche préconisée.

Le point positif le plus important qui peut être souligné est la mobilisation de tous les intervenants pour faire réussir ce nouveau type de partenariat avec les privés pour la production du foncier aménagé.

L'étude d'un montage institutionnel et financier définissant clairement les droits et obligations de chaque intervenant et les procédures de recouvrement des coûts et des circuits de paiement, devrait constituer le meilleur moyen garantissant la pérennité des actions préconisées par le PACT en matière de développement de cette nouvelle formule de fourniture du foncier aménagé en Tunisie.

Compte tenu des difficultés rencontrés et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la composante aménagement foncier il est recommandé:

- de signer dans les meilleurs délais la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'ARRU et la Municipalité de Sousse;

- de faire adopter la convention tripartite de financement entre l'Etat, la Municipalité de Sousse et la Banque de l'Habitat;

- de lancer la campagne de sensibilisation sur l'aménagement d'El Matar avant le démarrage des travaux;

- de maintenir le groupe de travail aménagement foncier qui doit poursuivre ses travaux au-delà du PPES, à la DGCPL au Ministère de l'Intérieur, pour continuer à développer la réflexion sur les mécanismes de participation financière des privés partenaires et de disséminer les résultats des travaux de ce groupe de travail en les soumettant à une concertation élargie dans le cadre d'un atelier de travail à organiser avant la fin 1997; et,

- de dégager les crédits nécessaires pour continuer à assurer l'assistance technique nécessaire jusqu'au lancement des travaux sur le terrain.

B. Objectif 2: La participation du secteur privé dans le financement des services environnementaux urbains

Les progrès réalisés au cours de la 4ème année du PPES ont porté en particulier sur:

- la réalisation de l'étude sur les BOT qui a permis au Gouvernement de retenir ce type de financement pour certaines infrastructures urbaines dans le Grand Tunis;

- le parachèvement des études programmées et notamment:

  - ☐ la mise en place d'un mécanisme de financement privé des infrastructures urbaines, et,

  - ☐ l'étude exploratoire sur le financement par les privés des services environnementaux urbains. Cette étude devait aboutir à l'identification d'un projet pilote de financement privé d'un service environnemental urbain.

- l'organisation du séminaire sur les “BOT”; et,

- l'organisation par le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur de la table ronde sur le financement des infrastructures.

Le FODEP a continué à jouer le rôle de catalyseur de mobilisation des investissements privés pour la dépollution industrielle et le développement d'entreprises de services dans le domaine des déchets.

A la date du 30 Avril 1997, les investissements en matière d'environnement ont ainsi atteint 19,75 MD dont 80 % (soit 13,4 MD) apportés par les privés et 3,35 MD de subventions accordées par le FODEP.

L'orientation du Gouvernement Tunisien vers le financement privé des infrastructures urbaines a été confirmée au plus haut niveau le 28 Décembre 1996 à la Chambre des Députés par le Président de la République. A titre d'illustration, la STEP Ouest du District de Tunis sera financée sous forme de “BOT”.

Compte tenu des retards enregistrés dans le domaine, il est recommandé:

- de diffuser les leçons tirées des projets pilotes;
- de renforcer les actions de sensibilisation portant sur le FODEP et le FOCRED;
- d'accorder plus de place aux privés pour la gestion des réseaux de rejets liquides et de leur attribuer le rôle qu'ils méritent dans les villes non prises en charge par l'ONAS et nécessitant un service d'assainissement des eaux usées;
- d'ouvrir le concours du FODEP et du FOCRED à la réalisation des décharges des déchets solides;
- d'ouvrir le concours du FODEP aux programmes de formation développés par les privés en matière de gestion de l'environnement et de la lutte contre la pollution; et,
- d'envisager des schémas de financement sans le concours du budget de l'Etat pour les décharges non retenues par la programmation du IX ème Plan (BOT).

C. Objectif 3: Développement institutionnel

Le progrès dans le développement des capacités institutionnelles a continué durant la 4ème année du PACT. Les comités de coordination et d'exécution (composés notamment de représentants des ministères du Développement Economique, de l'Intérieur, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement et de l'Habitat) et les groupes de travail ont tenu des réunions régulières et continuent à jouer un rôle catalyseur en matière d'analyse et d'élaboration de stratégies pour la participation du secteur privé dans les services environnementaux.

L'étude réalisée dans le cadre du PPES sur les UCP relatives aux déchets solides devrait aider à la mise en place des UCP pour le contrôle des performances des contrats avec les privés.

Le renforcement de l'UCP au niveau de l'ONAS et la mise en place effective des UCP pour les déchets solides paraissent nécessaires.

La formation des cadres de l'ONAS, de l'ANPE, et de certaines municipalités a été un élément important pour le développement institutionnel.

D. Objectif 4: La participation communautaire dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement

A la fin de la 4ème année du PACT, la participation communautaire dans le processus de sensibilisation à la sauvegarde de l'environnement continue à se développer en Tunisie.

Le nombre de micro-projets exécutés par les Associations et la diversification des sources de financement constituent d'excellents indicateurs prouvant cette évolution.

A Kasserine, le Gouverneur a pris l'initiative de généraliser l'approche participative à tous les micro-projets destinés à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

A Sousse, la dynamique développée par GESCOME a abouti à la création d'une nouvelle ONG de développement dirigé par des membres issus de l'équipe municipale élargie, qui a commencé à réaliser des activités dans le même esprit que GESCOME.

L'expérience GESCOME à Sousse a été présentée aux ONG d'environnement et de développement réunies à la fin du mois de Mars 1997 à Hammamet pour l'élaboration de la stratégie du programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Les ONG jouent de plus en plus un rôle moteur dans le processus de sensibilisation en ce qui concerne l'environnement.

La présentation de leurs expériences sur le terrain, aux bailleurs de fonds a permis de leur apporter de nouvelles ressources financières pour le lancement de nouveaux projets.

C'est le cas, par exemple et à titre tout à fait indicatif, de l'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan et de l'Alliance Femmes et Environnement qui développent actuellement des projets d'amélioration de qualité de vie avec des financements canadiens.

La Banque Mondiale et le Gouvernement tunisien ont retenu le développement de micro-projets dans le cadre de l'approche participative au sein du PDM2 et ont réservé à ce type d'activités d'importants crédits (environ 7 MD).

E. L'éligibilité des dépenses

La vérification de l'éligibilité des dépenses pour le déblocage de 10 millions de dollars fournis dans le cadre de ce programme a permis de préparer un rapport séparé portant sur cette question.

Au total le Gouvernement tunisien a dépensé plus de 12 millions de Dinars (MD) de Mai 1996 à Avril 1997.

Des enquêtes ont été menées sur le terrain pour vérifier que les revenus des populations bénéficiaires sont inférieurs au revenu médian et ont démontré que plus de 10 MD des investissements réalisés sont éligibles. Les cas où l'éligibilité n'était pas certaine ont été éliminés.

L'enquête menée par l'équipe des évaluateurs sur la satisfaction des bénéficiaires a conclu que:

- les conditions de vie des populations bénéficiaires ont été améliorées à travers l'équipement de leurs quartiers d'infrastructures routières et d'assainissement et dans certains cas d'eaux pluviales ou d'éclairage public.

- les collectivités locales, responsables de la gestion de ces quartiers ont amélioré le niveau des services qu'elles rendent dans ces quartiers et plus particulièrement en matière de propreté et de salubrité urbaine.

F. Durabilité

Des progrès ont également été accomplis dans le domaine du renforcement institutionnel qui constitue la base de la pérennité du programme. Les comités de

coordination et d'exécution du PPES ont constitué des catalyseurs efficaces dans l'analyse et le développement des stratégies de participation du secteur privé dans les services environnementaux.

La création d'une UCP à l'ONAS, d'une cellule de suivi du projet El Matar au Ministère de l'Intérieur et d'une unité de monitoring et de suivi des programmes urbains au Ministère du Développement Economique permettront d'assurer le suivi des réalisations et leur évaluation. Le renforcement du nouveau département des déchets solides à l'ANPE constitue un acquis important à même de combler une lacune dans le secteur.

L'intégration du secteur des déchets solides dans le circuit économique, les investissements réalisés dans ce secteur et les emplois créés sont autant de facteurs de durabilité.

La prise en considération par le IXème plan de certaines orientations développées dans le cadre du PPES et l'inscription des projets étudiés dans le cadre de l'assistance technique fournie par le PPES, constituent des facteurs participants à assurer la durabilité du programme.

Les mécanismes de recouvrement des coûts ou de financement, une fois adoptés, constitueront des facteurs de durabilité du programme.

G. Conclusions et Recommandations

L'équipe chargée de l'évaluation estime que la réalisation du projet de PPES progresse d'une façon satisfaisante.

La stratégie de participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est passée par une longue période de réflexion qui a été jugée nécessaire pour une meilleure compréhension du processus à engager dans les domaines des déchets liquides et solides et l'aménagement foncier. L'implication du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux est devenue aujourd'hui une réalité dans des secteurs divers tels la collecte de déchets ménagers et la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

Par l'association des experts internationaux, ce programme a permis de créer une expertise locale importante et la création de firmes spécialisées en environnement.

Le Ministère du Développement Economique, en collaboration avec les ministères de l'intérieur, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement et de l'Habitat, semble déterminé à poursuivre la démarche adoptée dans le cadre du PPES pour assurer la durabilité des actions engagées et capitaliser les acquis techniques et institutionnels du programme.

Pour assurer la réussite à cette durabilité, les structures du PPES doivent poursuivre leurs travaux après l'achèvement de l'assistance technique du RHUDO et de l'USAID, une année avant la fin du PPES.

A l'avenir, il est recommandé d'assurer la mise en oeuvre des trois activités suivantes prévues par le PACT:

- assistance technique à la municipalité de Sousse pour la préparation d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en oeuvre du projet pilote El Matar;

- assistance technique pour la sous-traitance au secteur privé de l'exploitation de la décharge contrôlée de Sousse; et,

- Assistance technique à l'ONAS pour établir les clauses spécifiques, analyser les offres, et établir le contrat final pour la concession d'une station d'épuration.

Ces activités pourraient être financées par d'autres bailleurs de fonds à travers une assistance technique qui ne pourrait que renforcer la pérennité du PPES.

La poursuite des activités du PACT et leur réalisation sans la présence de l'USAID, constituera le meilleur indice pouvant témoigner de la garantie assurée à la durabilité des actions engagées par le PPES.

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE L'EVALUATION DU PPES

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ÉVALUATION DU PPES

Evaluation de l'impact global du programme PPES/HG-V
par M. Michael Lippe

A. Description du projet

Le Programme de Participation du Secteur Privé dans les Services Environnementaux (PPES) a démarré en 1993 dans le but de soutenir la croissance économique et la stabilité sociale en Tunisie en améliorant les conditions de l'environnement et de l'habitat en milieu urbain, notamment dans les quartiers pauvres. Le projet PPES a été financé à la hauteur de 3,7 millions de dollars en forme de dons, soutenu par un prêt de 40 millions de dollars dans le cadre du Programme de Garantie du Prêt à l'Habitat (HG) de l'USAID. On pourrait, en réalité, dire que ce programme est constitué de trois projets en un, étant donné que des activités importantes ont été menées dans les sous-secteurs environnementaux d'assainissement liquide des déchets solides et de l'aménagement foncier.

Le PPES s'est fixé quatre objectifs: 1) accroître la capacité du secteur privé de fournir des services urbains environnementaux; 2) renforcer la capacité du secteur privé à financer ces services; 3) renforcer la capacité institutionnelle du secteur public à renforcer cette participation accrue de la part du secteur privé; et 4) renforcer le niveau de participation communautaire dans ce processus, notamment par l'intermédiaire des ONG.

B. Résultats

B1. Sommaire des résultats globaux

Dans l'ensemble, les résultats globaux sont positifs, néanmoins ils sont mitigés. Un facteur qui pourrait fausser leur évaluation a été la décision de supprimer la plupart des contributions américaines au projet après 4 ans d'exécution, au lieu des 6 ans prévus initialement. Un grand nombre des Résultats Attendus du projet, tels qu'ils figurent dans le Document du Projet, ont été atteints. Mais les résultats ne sont pas uniformes. Le but du projet est atteint, mais le degré de réalisation des résultats spécifiques à chacun des grands objectifs mentionnés ci-dessus est variable. Il est probable qu'à la fin du IXe Plan, nous serons en présence d'une économie dans laquelle la grande majorité des services urbains environnementaux continue à être fourni par l'intermédiaire du secteur public.

B2. Réalisations

Le PPES a permis plusieurs réalisations concrètes. Dans le cadre de la composante HG, un prêt de 40 millions de dollars a été accordé pour financer trois programmes gouvernementaux visant l'amélioration des services urbains environnementaux. Selon des estimations préliminaires, plus de 260.000 personnes ont bénéficié de ces programmes.

L'évaluation des résultats globaux se trouve compliquée par la décision prise par l'USAID (pour des raisons qui ne sont pas liées au programme) de supprimer les intrants américains au terme de quatre ans, au lieu des six ans initialement prévus. Bien que tout le financement prévu en forme de dons fut reçu, les prêts HG ont été ramenés de 50 à 40

millions de dollars. Comme le programme comporte un certain nombre de projets pilotes, et que l'exécution de tous ces projets a connu des retards, et étant donné l'introduction de nouveaux concepts faisant également partie du programme, on peut s'attendre à ce que les résultats après seulement quatre années d'exécution soient mitigés. Et en effet, cela se trouve être le cas.

Il est cependant clair que l'attitude des responsables tunisiens a évolué, et que l'idée d'un rôle plus étendu pour le secteur privé dans la fourniture des services urbains environnementaux est dorénavant mieux acceptée. Cela s'est déjà traduit dans l'utilisation accrue du secteur privé, notamment dans la collecte des déchets solides.

Au moment de la conception et du lancement du programme, le cadre politique, institutionnel et législatif pour la participation du secteur privé dans les services urbains environnementaux n'était pas bien développé. A travers les nombreuses études faites par l'assistance technique qu'il a fournie et son soutien pour le renforcement des institutions et pour des projets pilotes, le programme a contribué de manière directe à faire évoluer cette situation. Il a ouvert la possibilité pour le secteur privé de jouer un rôle nettement accru, notamment dans les sous-secteurs des déchets solides et liquides. Par contre, on peut s'inquiéter du manque de progrès dans le sous-secteur de l'aménagement foncier.

En ce qui concerne les quatre objectifs du projet spécifiés dans le PACT (le Plan d'action du programme), les résultats sont divers. D'autre part, le grand nombre organismes d'exécution complique encore la tentative de tirer des conclusions globales. Aussi est-il important et nécessaire d'étudier chaque objectif séparément.

B3. Réalisation des objectifs du programme

Le premier objectif du PACT, qui était d'accroître la participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux, a enregistré nettement plus de succès dans les secteurs des déchets solides et des eaux usées que dans celui de l'aménagement foncier. Des projets pilotes dans les domaines des déchets solides et liquides sont déjà en cours d'exécution, ce qui n'est pas le cas pour l'aménagement foncier. La participation du secteur privé dans la collecte des déchets solides dans les municipalités a rencontré un succès remarquable pendant la dernière année du projet.

Le sous-programme d'aménagement foncier mérite d'être étudié de près. Le premier examen périodique annuel a relevé le fait que le projet pilote d'El-Matar était beaucoup plus complexe que les projets pilotes prévus pour les autres sous-secteurs. Il a noté aussi que les objectifs de ce projet étaient en fait un mélange des objectifs du PPES et d'autres objectifs. Des problèmes ont continué à se poser pendant les trois années suivantes. D'autre part, et à l'encontre du sous-secteur des déchets solides, où le projet pilote de Sousse n'a pas présenté de problèmes particuliers, les autres municipalités ne semblent pas avoir agi de façon à promouvoir la réalisation de l'objectif qui était d'accroître le rôle du secteur privé dans l'aménagement foncier à travers des partenariats public-privé impliquant les municipalités. D'autre part, l'Etat n'envisage pas, actuellement, de soutenir ce genre spécifique d'initiative dans son prochaine programme avec la Banque mondiale, le PDM-2.

S'agissant du deuxième objectif du PACT, il n'y a pas eu d'augmentation de la participation du secteur privé dans le financement des services urbains environnementaux par le développement de nouveaux instruments financiers privé, ce qui était à l'origine un des deux buts de cet objectif. Ce manque de progrès s'est fait sentir le plus directement dans le sous-secteur de l'aménagement foncier.

Cependant, un constat plus positif concerne les progrès accomplis dans d'autres domaines, notamment la réduction des subventions accordées à l'ONAS et l'augmentation des taux pour la collecte des eaux usées. D'autre part, un nouveau code fiscal pour les collectivités locales a été introduit, ce qui devrait améliorer la transparence des redevances facturées aux usagers. L'existence de deux fonds de subvention, le FODEP (Fonds de Dépollution) et le FOCRED (Fonds de Crédits Environnementaux), a aidé en encourageant le secteur privé à participer dans le financement, en particulier pour des entreprises s'occupant de la collecte des déchets solides. Enfin, le programme a aidé dans les préparatifs du premier projet de traitement d'eaux usées prenant la forme d'une concession en BOT. Si ce projet se réalise, il aura pour résultat une nette augmentation dans la participation privé au financement.

Le troisième objectif du PACT a considérablement augmenté le rôle des organismes publics, notamment l'ONAS et les municipalités, en tant que gestionnaires de contrats avec le secteur privé. Il apparaît, cependant, que le secteur public continuera à croître par rapport au secteur privé, et particulièrement dans le domaine des eaux usées. Le sujet est compliqué. L'ONAS est un opérateur fort et performant. On ne peut pas s'attendre à ce que les responsables effectuent des changements importants tant qu'il n'y a pas de fortes indications concluantes, montrant que la Tunisie serait mieux servie par une forme ou une autre de coopération publique/privée dans le secteur des eaux usées. Le programme a commencé à relever de telles indications, et on espère qu'elles amèneront l'Etat et l'ONAS à accélérer le programme pour avancer au-delà du stade de projet pilote. En ce qui concerne les décharges contrôlées, la structure de leur gestion reste à finaliser. En l'absence d'une structure claire de gestion, on ne peut guère s'attendre à de progrès significatifs dans le sens de l'appel au secteur privé. Espérons que cette question sera résolue dans le cadre du PDM-2.

Le quatrième objectif du PACT était d'élever le niveau de participation populaire dans le processus de sensibilisation du public aux problèmes environnementaux, ce qu'il proposait d'accomplir en finançant des programmes des ONG et des micro-projets pilotes. Ceci s'est avéré difficile. En définitive, la décision fut prise d'essayer une nouvelle sorte d'expérience liée à la participation communautaire, la GESCOME (Gestion Communautaire de l'Environnement), dans deux villes, Kasserine et Sousse. Dans l'ensemble, ces programmes ont réussi, et il est maintenant envisagé de les rebaptiser GCP (Gestion Communale Participative) et d'en reproduire des aspects importants dans le PDM-2.

C. Pérennité des réalisations du programme

Dans le cadre de cette évaluation, la pérennité est définie comme étant l'existence d'une capacité institutionnelle au sein du Gouvernement tunisien à entreprendre (avec le soutien du secteur privé et des ONG) les objectifs du programme PPES en l'absence d'assistance étrangère.

En tenant compte de cette définition, la présente évaluation estime que les objectifs du programme en ce qui concerne la collecte des déchets solides et l'exploitation et l'entretien des réseaux urbains d'assainissement sont durables. La gestion des décharges et l'établissement des contrats en BOT continueront à nécessiter une assistance financière étrangère, et en conséquence ne sont pas encore durables. Le rôle du secteur privé dans l'aménagement foncier est déjà assez important, mais il se heurte à des problèmes grandissants en matière de financement et de disponibilité des terres, tous deux tendant à avoir un impact négatif disproportionné sur les ménages à revenu faible. Il semblerait

difficile, tant que ces questions fondamentales n'auront pas été résolues, d'envisager une implication accrue du secteur privé dans les programmes communautaires d'aménagement sous l'égide des collectivités locales. Et cette résolution semble peu probable en l'absence d'aide étrangère.

Une remarque de portée générale qui a été faite est que l'assistance étrangère peut, dans certains cas, être utile si elle incite à la prise de décisions qui n'auraient peut-être pas été prises si la situation avait eu un caractère uniquement local.

Dans la majorité des cas, les questions relatives à la valorisation de la participation du secteur privé dans la fourniture des services environnementaux en Tunisie ne se rapportent ni à la compétence technique du secteur privé, ni à la volonté politique du secteur public. Elles concernent plutôt la création d'un cadre institutionnel approprié et de politiques permettant au secteur privé d'opérer de façon rentable, et capables de convaincre les établissements relevant du secteur public qu'ils peuvent gagner en collaborant avec le secteur privé.

En ce qui concerne les trois autres objectifs du programme, c'est-à-dire la participation communautaire, une participation accrue de la part du secteur privé (que nous avons déjà mentionné en évoquant les concessions BOT), et le renforcement du rôle des institutions publics en tant que gestionnaires du secteur privé, d'après la présente évaluation les deux premiers ne sont pas encore durables, alors que le potentiel pour la durabilité du troisième varie selon l'institution public et la fonction en question.

D. Leçons à tirer

L'Etat a montré son engagement politique en faveur de l'utilisation accrue du secteur privé, ce qui a été décisif dans les réalisations déjà acquises. Cependant, il ne représente pas une condition suffisante pour assurer la réussite.

Bien qu'il y ait un engagement général en faveur d'un plus grand recours au secteur privé, la Tunisie a été bien servie par les accomplissements de son secteur public dans le domaine des services environnementaux, notamment ceux liés à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement liquide. Comme c'est toujours le cas avec une institution ou un ensemble d'institutions, il est nécessaire de réexaminer constamment les objectifs et les moyens. Cela a été le cas avec les industries touristiques, de pêche et du transport urbain, qui ont subi d'importantes privatisations, ainsi qu'avec d'autres secteurs de l'économie, et il sera également le cas avec les services environnementaux.

L'approche choisie pour le programme avait des aspects aussi bien positifs que négatifs. C'était une approche conçue pour introduire les changements de façon graduelle et dans le respect des contraintes institutionnelles existantes en Tunisie. C'était une approche raisonnable. Il fallait donner au secteur privé la chance de montrer sa capacité à répondre au défi des réalités tunisiennes, ce qu'il est en train de faire avec bonne foi. L'inconvénient de cette approche est que, de par sa lenteur même, il n'est pas possible dans certaines situations de créer une dynamique pour le recours au secteur privé, ce qui pourrait décourager les entrepreneurs.

L'utilisation de projets pilotes comporte aussi bien des avantages que des désavantages. Ces projets peuvent subir des retards importants, et c'est cela qui s'est produit, puisque le programme PPES tire à sa fin sans qu'il y ait beaucoup de résultats

concrets. Son avantage était qu'il a permis l'étude d'un grand nombre de problèmes, et, on l'espère, de leur solution dans des conditions réelles.

Une approche basée sur des études, des projets pilotes et des évaluations démontrera la valeur ou le manque de valeur dans des conditions connues. Il aurait fallu prendre des décisions plus fondamentales afin d'avancer au-delà du stade pilote et d'augmenter réellement la présence du secteur privé. Il aurait fallu adopter une perspective à plus long terme, probablement de l'ordre de dix à vingt ans, et comportant des indicateurs spécifiques de niveaux de performance pour le taux de participation du secteur privé. C'est une chose qu'on n'aurait pas pu faire en 1992/93, mais qui s'impose maintenant, en 1997, dans le cadre du IXe Plan. Il est temps d'avancer au-delà de l'approche basée sur des projets pilotes.

Les composantes du projet qui n'ont pas rencontré les mêmes progrès, c'est-à-dire l'aménagement foncier, la participation communautaire, le financement par le secteur privé, et les décharges, ont chacune rencontré des contraintes spécifiques, qui seront discutés de façon plus détaillée.

La tradition d'une gestion et d'un contrôle centralisés est forte en Tunisie. Mais la consultation de la population est aussi une pratique consacrée. Réconcilier les deux dans une situation politique et économique en évolution, et dans le contexte de la décentralisation, reste un défi de taille. Les municipalités continuent à avoir grand besoin de renforcement, mais des progrès sont décelables.

Le secteur privé montrera son intérêt à participer dans la fourniture et le financement des services environnementaux lorsque la rentabilité sera de même mesure que les risques. Le secteur public cherchera la participation du secteur privé quand il sera persuadé que celui-ci est en capable d'accomplir la tâche et que les résultats iront dans le sens des intérêts de la Tunisie. Si des intérêts locaux peuvent ralentir ce processus, ils ne le dérailleront probablement pas. Le programme a diminué les risques associés à la participation du secteur privé, il a donc augmenté la probabilité de sa réalisation. Il a également suscité, au sein du secteur public, la conviction que les résultats ont toutes les chances d'être positifs.

TRAVAUX DE GROUPES

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX DE GROUPES

Lors de cet atelier, quatre groupes de travail ont été constitués:

Groupe “Aménagement Foncier”
Groupe “Financement”
Groupe “Déchets Solides”
Groupe “Assainissement”

Les travaux de groupes ont porté sur :

- la discussion des recommandations de la revue annuelle et des conclusions préliminaires de l'évaluation du programme;
- la pérennité du programme; et,
- la discussion de questions sectorielles spécifiques.

GROUPE “AMÉNAGEMENT FONCIER”

A. Questions à débattre

Les participants aux travaux de ce groupe ont été invités:

- à formuler leurs appréciations sur les éléments de la quatrième revue annuelle et l'évaluation de l'impact global du programme HG-V/PPES;

- à identifier les mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer leur durabilité; et,

- discuter les questions spécifiques suivantes:

1. Quel objectif (en terme de nombre de municipalités) à la fin du IX ème Plan, peut-on envisager pour des projets d'aménagement foncier avec recouvrement des coûts et maîtrise d'ouvrage municipale en partenariat avec le secteur privé?

2. Doit-on également recourir au secteur privé pour la délégation de maîtrise d'ouvrage ou assistance au maître d'ouvrage?

3. Quelles sont les mesures concrètes à prendre pour faire avancer le projet El Matar?

4. Pensez-vous que les actions suivantes vont permettre d'assurer la pérennité du programme:

- ☐ la formation engagée au profit des cadres;
- ☐ le renforcement institutionnel;
- ☐ le développement d'une expertise locale; et,
- ☐ la création d'entreprises de services environnementaux.

5. Quelles sont les conditions requises pour assurer la poursuite des travaux des quatre groupes de travail et des organes de coordination et de suivi créés dans le cadre du PPES?

B. Synthèse

Impact du PPES et mesures à prendre:

- Etude sur les coûts de l'aménagement urbain et du système de subventions directes et indirectes au logement;

- Clarifier la définition des infrastructures structurantes;

- Effet du projet sur les mentalités au niveau politique et populaire;

- Volonté de la municipalité à lutter contre l'habitat spontané à El Matar;

- Action de diffusion de “meilleure pratique” (brochures, ateliers, séminaires); et,

- Continuer l'assistance technique au projet El Matar et à la composante “Aménagement Foncier”.

Question No.1

Conditions préalables/critères:

- Villes à forte demande de terrains à bâtir
- Disponibilité des terrains
- Capacité financière et technique de la municipalité

Objectif IXème Plan (1997-2001):

- 10 projets municipaux en tenant compte de la demande nationale en terrains aménagés et de l'offre en PAD en vigueur

Question No.2

Maîtrise d'ouvrage déléguée ou Assistance à maître d'ouvrage.

- La commune maître d'ouvrage;
- Recourir aussi aux prestataires privés pour l'assistance à MO; et,
- Renforcer les moyens humains des communes (formation continue et circulation de l'information).

"Réticence du secteur privé"?

Question No.3

Quelles mesures concrètes pour faire avancer El Matar?

- Finaliser et actualiser les études techniques, notamment en vue de déterminer les coûts.

Obstacles/actions:

- Mise à jour et adoption définitive du schéma de financement;
- Signer la convention MOD ARRU-Municipalité de Sousse;
- Signer la convention de financement;
- Adopter les procédures de recouvrement et les circuits des paiements; et,
- S'assurer—au niveau des études d'exécution—de la bonne coordination Sousse/DHU concernant l'oued.

Question No.4

- Oui

- Développer et dispenser un module de formation en maîtrise d'ouvrage urbaine à l'intention des cadres municipaux, d'agences publiques et privées; logé au CNRPCRM [Modules PDM-II] ou dans d'autres organismes [ENAU, ESSTT].

Question No.5 (générale)

- Rechercher un financement extérieur [Don] pour poursuivre le programme.

Question No.6 (nouvelle)

Quelles sont les conditions requises pour mettre en oeuvre la facilité de financement de l'aménagement foncier?

- Rechercher un financement extérieur sous forme de don en vue de poursuivre l'assistance technique en matière d'aménagement foncier.

- Rechercher un financement extérieur [Prêt] pour initier la facilité de financement de l'aménagement foncier auprès de la CPSCL.

GROUPE “FINANCEMENT”

A. Questions à débattre

Les participants aux travaux de ce groupe sont invités: à formuler leurs appréciations sur les éléments de la quatrième revue annuelle et l'évaluation de l'impact global du programme HG-V/PPES; à identifier les mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer leur durabilité; et, à discuter les questions spécifiques suivantes:

- Quels schémas de financement de services et infrastructures environnementaux envisager sans le concours du budget de l'Etat durant le IX ème Plan?

- Comment envisager le recours au marché financier pour le financement des investissements environnementaux urbains?

- Quelles sont les mesures concrètes à prendre pour donner suite aux études sur:

  - ☐ la mise en place d'un mécanisme de financement des infrastructures urbaines; et,
  - ☐ le financement par les privés des services environnementaux urbains.

- Pensez-vous que les actions suivantes vont permettre d'assurer la pérennité du programme:

  - ☐ la formation engagée au profit des cadres;
  - ☐ le renforcement institutionnel;
  - ☐ le développement d'une expertise locale; et,
  - ☐ la création d'entreprises de services environnementaux.

- Quelles sont les conditions requises pour assurer la poursuite des travaux des quatre groupes de travail et des organes de coordination et de suivi créés dans le cadre du PPES?

B. Synthèse

B1. Appréciations/éléments de la 4ème revue

- Le projet a permis la clarification des mécanismes de financement pour toutes les composantes, surtout le projet pilote El Matar (aménagement foncier) avec (proposition/adoption)d'un système alternatif de financement des infrastructures urbaines et excessivement mise en relief de l'absence d'un système (clair) de financement de la gestion des déchets solides.

- Le projet a permis de sensibiliser les responsables à l'importance du problème de financement privé et des conditions de sa faisabilité pour l'augmentation des ressources nécessaires.

- Le projet a montré les limites du système actuel de recouvrement des coûts et des redevances, obstacle à l'extension/gestion efficace de ces services et à la participation des privés.

B2. Mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer la durabilité

- Evaluation (optique bilan global) des opérations pilotes (collecte + exploitation réseau d'assainissement) et expériences réalisées: coûts, avantages, économie.
- Vulgarisation des résultats (en matière de financement) et ajustement/adaptation si nécessaire.
- Préparation d'un pipeline de projets pour des activités PPES (collecte Déchets Solides + Exploitation réseau ONAS + Aménagement Foncier).
- Adaptation du cadre législatif et réglementaire relatif aux aspects de financement, de recouvrement des coûts et de contractualisation avec les privés.
- Promouvoir la création d'entreprises privées spécialisées pour favoriser la compétition et la maîtrise des coûts.
- Poursuivre et préciser les études sur le financement et le recouvrement des coûts (Mobilisation de ressources financières pour relayer le PPES).
- Mettre en place un groupe de travail "Financement" PPES (au niveau du Ministère du Développement Economique).
- Entreprendre des actions de formation d'ingénierie financière auprès des grandes municipalités.

Acquis	**Propositions**
Assainissement: · Etude BOT · Diminution subventions et des exploitations ONAS · Relèvement progressif des tarifs (transparence des coûts)	· Poursuivre l'effort en vue de la concession d'un BOT (Tunis Ouest) · Impliquer les entreprises tunisiennes. (Sous-traitance et financement) · Faciliter l'accès au marché financier A continuer jusqu'à arriver à un niveau de transparence totale
Déchets solides: 1. Collecte · Contrats signés (=45) · Connaissance des coûts · Réduction du programme d'investissement en équipements des communes · Développement d'un corps d'entreprises privées d'assainissement · Réduction des coûts unitaires	· Extension des contrats pour couvrir tout le périmètre communal · Faire une évaluation complète et impact sur budget municipal · Faire des analyses des coûts par quartier à concéder · S'assurer de l'équilibre financier de ces entreprises · Assurer des systèmes de financement pour ces entreprises: facilité l'accès au financement · Relever la durée des contrats de concession à 5 ans(act. de 3 ans)

2. Décharges	
· Décharge et centre de transfert Djebel Chaker · Etablissement d'un programme pour le IXème Plan · Bouclage du plan de financement	· Faire aboutir la réflexion sur le financement de la gestion des déchets solides · Etudier la faisabilité d'une participation des privés
· Etude sur le recouvrement des coûts de traitement des déchets solides	· Continuer le travail et mobiliser un financement pour assistance technique
Aménagement Foncier:	
· Adoption d'un système alternatif de financement des infrastructures urbaines (habitat)	· Mettre en place l'institution financière
· Contribution des privés aux coûts de la réhabilitation	· Identifier le pipeline de projets
· Réduction importante des sommes à immobiliser pour la maîtrise foncière · Espérance de réduction des subventions: objectif à terme:	· Développer d'autres montages institutionnels et financiers
· Etude de la facilité de financement	

B3. Autres propositions pour la pérennité du projet

- Développer la gestion financière des Collectivités Locales et autres opérateurs afin de les préparer à l'accès aux financements privés: (comptabilité analytique, planification stratégique, évaluation du patrimoine, professionnalisation du personnel).

- Renforcement du rôle de la CPSCL en tant qu'intermédiaire financier entre les collectivités locales et le marché financier.

- Incitation des collectivités locales à identifier/regrouper un pool de projets susceptibles d'intéresser les financements privés.

- Information/formation des responsables des collectivités locales sur les possibilités de financement offertes par les privés et sur les montages éligibles à ces financements.

- Informer les opérateurs et bailleurs de fonds privés sur les opportunités offertes dans le secteur des infrastructures et SPU.

GROUPE "DÉCHETS SOLIDES"

A. Questions à débattre

Les participants aux travaux de ce groupes ont été invités: à formuler leurs appréciations sur les éléments de la quatrième revue annuelle et l'évaluation de l'impact global du programme HG-V/PPES; à identifier les mesures à prendre pour consolider les acquis et assurer leur durabilité; discuter les questions spécifiques suivantes:

- Doit-on clarifier le cadre institutionnel de la gestion des décharges contrôlées?
- Faut-il envisager d'établir des contrats avec les privés basés sur une obligation de résultats et non de moyens?
- Quel système de recouvrement des coûts à mettre en place pour la gestion des déchets (et notamment l'exploitation des décharges contrôlées).
- Est-ce que la participation du secteur privé a augmenté l'efficacité et la qualité des services rendus?
- Pensez-vous que les actions suivantes vont permettre d'assurer la pérennité du programme:
  - ☐ la formation engagée au profit des cadres;
  - ☐ le renforcement institutionnel;
  - ☐ le développement d'une expertise locale; et,
  - ☐ la création d'entreprises de services environnementaux.
- Quelles sont les conditions requises pour assurer la poursuite des travaux des quatre groupes de travail et des organes de coordination et de suivi créés dans le cadre du PPES ?

B. Synthèse

B1. Appréciation de la 4ème revue annuelle

Le projet Djebel Chakir a permis d'ébaucher un montage institutionnel et financier pour la décharge et les centres de transfert qui en dépendent.

Le problème foncier a retardé la réalisation du projet de décharge contrôlée de Sousse.

B2. Evaluation finale

- Evaluation par objectifs est restrictive et n'illustre pas les avancées importantes et les acquis réels du PPES.

ANNEXE A

PROGRAMME DE L’ATELIER

ANNEXE A
PROGRAMME DE L'ATELIER

Lundi 2 Juin 1997

8.30 Accueil et inscription des participants
9.00 Séance d'ouverture présidée par Monsieur Mohamed Ayed, Chef de Cabinet du Ministre du Développement Economique
10.00 *Pause-café*
10.30 Séance plénière
- Présentation Générale du PPES
- Présentation des résultats préliminaires de la 4ème Revue Annuelle
- Présentation des Conclusions préliminaires de l'évaluation du PPES

11.30 Débat
12.30 Constitution des Groupes de Travail

13.00 *Déjeuner*

14.15 Travaux de groupes

- Groupe "Assainissement Liquide"
- Groupe "Déchets Solides"
- Groupe "Aménagement Foncier"
- Groupe "Financement"

16.15 *Pause-café*
16.30 Suite des travaux de groupes
17.30 Fin des travaux de groupes

Mardi 3 Juin 1997

9.00 Séance plénière: présentation des résultats des travaux de groupes
10.15 Discussion
11.30 *Pause-café*
12.00 Synthèse des recommandations et clôture

13.00 *Déjeuner*

ANNEXE B

LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE B
LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Institution
1. Houcine El Bech	MEAT
2. Ferid Sakly	
3. Salem Ben Massaoud	
4. Mohamed Ben Jeddou	
5. Mokhtar Hammami	MDE
6. Ikbal El Fekih	
7. Adel Guetat	MI
8. Nejib Trabelsi	
9. Riadh Ben Cheikh	
10. Younès Elloumi	ANPE
11. Taoufik Rezgui	ONAS
12. Nejib Abid	
13. Touati Mohamed	
14. Taoufik Zargouni	
15. Hafedh Messeddi	ARRU
16. Henda Ben Rejeb	
17. Samir Châaba	CPSCL
18. Lamjad Ammar	Municipalité de Sousse
19. Tarak Gâaliche	
20. Mohamed Bouaoun	Municipalité de Tunis
21. Khereddine Ben Said	MF
22. Jalila Ouakaoui	MEH
23. Adel Ben Yakhlef	CNPRCRM
24. David Painter	USAID/WASHINGTON
25. Scott Dobberstein	USAID/RHUDO/NENA
26 Fathi Kraiem	
27. Mounir Majdoub	
28. Monia Ben Khelifa	
29. Fadhel Ghariani	
30. Samia Chaibi	

Nom	Institution
31. Phil Roark	CHEMONICS
32. Abdelkader Baouendi	
33. Rachid Nafti	
34. Claude Bovet	
35. Juliana Pigey	
36. Mike Lippe	ICMA
37. Jean-Michel Lebreton	RTI
38. Ilyes Abdeljaoued	SMART CONSULT
39. Jalel Henchiri	
40. John Bachmann	PADCO
41. Jerry Erbach	
42. Larbi Khrouf	EICO
43. Rachid Taleb	Autres consultants
44. Habib Khanfir	
45. Mezghanni Ridha	
46. Salah Mejri	
47. Aras Turki	
48. Mohamed Ben Jamiâa	
49. Moncef Farhat	
50. Samir Kanoun	
51. Ziad Oueslati	TUNINVEST
52. Youssef Hanachi	Banque de l'Habitat
53. Mme Bouhlal	AMEN Bank
54. Michele Olivier Laird	ABT
55. Edward Robbins	
56. Nadia Bechraoui	GTZ
57. Dr. Schreiber	
58. Albert Winzen	